



# Jardiniers en herbe de Meurthe-et-Moselle



*pour valoriser les démarches de jardinage...*



*... et d'écologie pratique !*



partenaire de l'opération :

DEPARTEMENT  
**MEURTHE  
& MOSELLE**

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme  
et de l'Environnement de Meurthe-et-Moselle

48 esplanade Jacques Baudot  
rue du sergent Blandan - CO 900 19  
54035 Nancy cedex

contact : Emilie DEDENON  
Tél. 03 83 94 50 07 - ededenon@caue54.departement54.fr  
[CAUE54.com]

conception et crédit photo E. DEDENON CAUE 54 - Impression CAUE 54 - 2017

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme  
et de l'Environnement de Meurthe-et-Moselle



# Extraits du règlement

## 1 - Présentation

Cette opération est organisée par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Meurthe-et-Moselle.

### But

Cette opération permet de récompenser les initiatives visant à la pratique du jardinage par le fleurissement, la réalisation d'un potager ou de cultures diverses. Il vise à sensibiliser les plus jeunes à une meilleure connaissance de la nature. Il offre la possibilité aux adultes encadrants de s'appuyer sur le présent appel à projet pour valoriser leur action pédagogique.

## 2 - Modalités de participation

### Participants

L'appel à projet est ouvert à toutes les structures citées à l'article 3 ou groupes informels encadrés par un adulte, sans distinction. La structure ou le groupe devant être situé dans le département de Meurthe-et-Moselle.

### Conditions de participation

L'inscription est totalement libre et gratuite. Toutefois, les structures ou groupes participants doivent accepter le présent règlement (*règlement complet sur le site du CAUE*).

### Bulletin d'inscription

Pour s'inscrire, il faut obligatoirement remplir le formulaire d'inscription envoyé sur simple demande ou disponible sur le site internet du CAUE à la rubrique «actualités, agenda» : [www.caue54.com](http://www.caue54.com).

### Date limite d'envoi des inscriptions

Le formulaire d'inscription doit être retourné avant le **28/04/2017 au plus tard**.

## 3 - Organisation du concours

**Participants** : école maternelle ; école élémentaire ; collège ; structure médico-sociale et médico-éducative ; conseil municipal d'enfants ; association ou encore tout groupe informel sous la responsabilité d'un adulte.



## Prix spécial

L'organisateur donne la possibilité aux participants de s'inscrire également au prix spécial de la Biodiversité 2017 qui récompensera l'action la plus exemplaire dans ce domaine.

## 4 - Présentation des réalisations

### Composition et venue du jury

Les structures et groupes inscrits feront l'objet d'une visite durant la 1<sup>ère</sup> quinzaine de juin par un jury composé de professionnels et de bénévoles désignés par l'organisateur.

## 5 - Prix et dotations

Un diplôme sera remis pour chacun des jeunes participants à l'action. En participant, les enfants feront gagner un prix collectif à leur groupe : des animations sur la nature et l'environnement ; des chèques pour l'achat de matériel ; du matériel pédagogique...

## CONTACTS UTILES

La Cité des Paysages à Sion.  
Les équipes pédagogiques accompagnent des projets de sensibilisation à l'environnement, au paysage et à la biodiversité : sorties nature, ateliers, journées pédagogiques...  
[www.citedespaysages.meurthe-et-moselle.fr](http://www.citedespaysages.meurthe-et-moselle.fr)  
03 83 25 17 53.

Plus de 70 sites, rares et fragiles par leur biodiversité, appelés Espaces Naturels Sensibles, font l'objet de mesures de protection, de gestion et de valorisation auprès du grand public et du jeune public par le Conseil Départemental.

Sans oublier les nombreuses associations d'éducation à l'environnement et au développement durable présentes en Meurthe-et-Moselle.

## Quelques projets récompensés en 2016



### Une mare pour la continuité écologique

Ne cherchez pas à leur apprendre quoi que ce soit sur les trames vertes et bleues, les élèves de l'école Albert Lebrun de Mars-la-Tour sont au point sur ce sujet ! La découverte et l'étude de leur environnement immédiat a donné lieu à la création d'une mare pédagogique. En effet l'école est située à quelques 10<sup>aine</sup> de mètres d'un beau plan d'eau communal, une distance que ne manqueront pas de parcourir les petits habitants de ces milieux humides.

### 3 ans de travail récompensé

A l'école élémentaire Emile Gebhart de Nancy, le projet de jardin est porté par les CE1. Depuis 3 ans, cette cour d'école très minérale s'est vue transformée, année après année, en jardin où poussent fleurs, céréales, légumes et aromatiques !



### Un projet ancré dans les apprentissages

A l'école François Mitterrand de Varangéville, les CE1 jardinent depuis de nombreuses années. Au-delà de leur production, le jardin est le support pédagogique de tous les apprentissages au programme. Avec Maîtresse Carla, le Français, le calcul, les arts plastiques tout comme les poésies sont toujours fleuris !



### Labyrinthe végétal

Les élèves qui fréquentent le périscolaire de l'école Jacques Prévert de Dombasle se sont mobilisés sur la conception d'un labyrinthe végétal. Aidé par l'association l'Atelier vert, les enfants ont dessiné les plans, imaginé sa conception et planté des centaines de baguettes d'Osier. Il faudra un peu de patience pour en profiter, mais quelle belle idée !





# Jardiniers en herbe de Meurthe-et-Moselle

## Règlement de l'opération 2017

### 1 - PRÉSENTATION

Cette opération est organisée par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Meurthe-et-Moselle.

#### **But**

Cette opération permet de valoriser les initiatives visant à la pratique du jardinage par le fleurissement, la réalisation d'un potager ou de cultures diverses. Il vise à sensibiliser les jeunes à une meilleure connaissance de la nature. Il offre la possibilité aux adultes-encadrants de s'appuyer sur l'appel à projet pour développer leur projet pédagogique.

### 2-MODALITÉS DE PARTICIPATION

#### **Participants**

L'appel à projet est ouvert à toutes les structures citées à l'article 3 ou groupes informels encadrés par un adulte, sans distinction. La structure ou le groupe devant être situé dans le département de Meurthe-et-Moselle.

#### **Conditions de participation**

L'inscription au concours est totalement libre et gratuite. Toutefois, les structures ou groupes participants doivent accepter le présent règlement.

#### **Bulletin d'inscription**

Pour s'inscrire, il faut obligatoirement remplir le formulaire d'inscription

envoyé sur simple demande ou disponible sur le site internet du CAUE de Meurthe-et-Moselle ([www.caue54.com](http://www.caue54.com), rubrique agenda) ou du Conseil Départemental ([www.meurthe-et-moselle.fr](http://www.meurthe-et-moselle.fr), à la rubrique département fleuri).

Le formulaire d'inscription doit être retourné **avant le 28/04/2017 au plus tard.**

### 3-ORGANISATION DU CONCOURS

#### **Participants :**

école maternelle ; école élémentaire ; collège ; structure médico-sociale et médico-éducative ; conseil municipal d'enfants ; association ou encore tout groupe informel sous la responsabilité d'un adulte.

#### **Prix spécial**

L'organisateur donne la possibilité aux structures et groupes participants de s'inscrire également au prix spécial de la Biodiversité 2017 qui récompensera l'action la plus exemplaire dans ce domaine.

### 4 - PRÉSENTATION DES RÉALISATIONS

#### **Composition et venue du jury**

Durant la 1<sup>ère</sup> quinzaine de juin, les structures et groupes inscrits feront l'objet d'une visite par un jury composé de professionnels et de bénévoles désignés par l'organisateur. Un courrier informant du

jour et de l'heure de passage sera préalablement envoyé.

#### **Critères d'évaluation**

Qualité du fleurissement, potager, cultures diverses (en extérieur et en intérieur)  
Connaissance et protection de la biodiversité  
Niveau d'implication des enfants dans le projet (choix des plantes, réalisation des semis, plantations, entretien quotidien (arrosage, désherbage...)  
Qualité d'entretien, propreté  
Prolongement pédagogique de l'action, le cas échéant (visites de jardins, sorties, intervenant extérieur...)  
Partenaires mobilisés (commune, bénévoles, professionnels...).

### 5 - DÉSIGNATION DES LAURÉATS

Le jury se réunira à l'issue des tournées pour désigner les meilleures réalisations de l'année 2017 et attribuera le Prix spécial de la biodiversité.

### 6 - PRIX ET DOTATIONS

Un diplôme est remis à chacun des jeunes participants à l'action. Toutes les structures et groupes inscrits recevront un chèque ou encore un prix collectif en lien avec le jardinage.



en partenariat avec :



# Jardiniers en herbe de Meurthe-et-Moselle



Bulletin d'inscription à l'opération 2017  
à retourner avant le 28 avril 2017

## La structure

Nom de la structure : .....

.....

Tél. : .....

Mail : .....

Adresse complète : .....

.....

.....

## Type de structure

- école maternelle
- école élémentaire
- collège
- conseil municipal d'enfants
- association
- structure médico-sociale,  
médico-éducative
- autre (précisez) :

.....

.....

## Le projet de jardinage

Nbre d'enfants concernés par le projet : .....

Age moyen : ..... ans.

Contexte et descriptif du projet : .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## Personne référente

Nom et tél. du responsable du projet :

.....

.....

## Passage du jury (fève quinzaine de juin)

Jours et horaires de présence des enfants :

lundi.....

mardi.....

mercredi.....

jeudi.....

vendredi.....

dates à éviter : .....

à COMPLÉTER

Je soussigné(e), .....

en qualité de .....

déclare avoir pris connaissance du règlement de l'opération « **Jardiniers en herbe**

**de Meurthe-et-Moselle** », en accepte les termes et présente la candidature

de ma structure/groupe .....

à l'édition 2017.

Date et signature :

Prix spécial  
BIODIVERSITE,  
je m'inscris !

oui  non